

Dans un monde en pleine mouvance,
l'expression artistique et culturelle demeure
à la fois ce qui nous définit, nous interpelle
et nous permet d'entrer en relation avec
les autres.

Nous croyons que la vitalité artistique est
un reflet de notre société et que la valeur
que nous attribuons au travail des artistes
est révélatrice de notre potentiel de
croissance collective.

Louise Lemieux, présidente
Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-
Brunswick

Table des matières

Qui est?	3
Nos recommandations	4
1. C'est maintenant qu'on développe le patrimoine du futur	4
2. La Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture	4
3. La reconnaissance de la profession d'artiste.....	5
4. L'importance de l'exploration artistique, de l'expérimentation et de la prise de risques.....	6
5. La formation et développement professionnel.....	6
6. L'intégration de l'art à l'architecture et aux espaces publics.....	7
7. La vie culturelle accessible à tous.....	7
8. La place des arts dans les écoles	7
9. Les municipalités et l'aménagement culturel du territoire.....	8
10. Le financement adéquat des organismes, institutions et groupes.....	8
11. Les lieux de diffusion	9
12. Le rayonnement du travail artistique	9
13. La Politique du livre et programme d'achat du livre	9
14. Les projets structurants.....	10
Conclusion	11

Révision de la Politique culturelle du Nouveau-Brunswick

Mémoire présenté le 26 octobre 2012

**par l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s
du Nouveau-Brunswick**

Contact : Carmen Gibbs, directrice générale

Qui est?

L'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) est un organisme de services aux arts qui regroupe des artistes professionnel.le.s. Elle a pour mission de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts des artistes et de faire reconnaître leur contribution au développement de la société.

En tant que porte-parole et point de rassemblement des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick, l'AAAPNB voit d'abord à défendre et à représenter les intérêts des artistes auprès des instances politiques et communautaires qui influent sur leur situation socioéconomique. Elle met aussi à la disposition des artistes un éventail de services, individuels et collectifs, afin d'appuyer leur pratique professionnelle. Elle participe à la consolidation des disciplines artistiques et contribue, plus largement, au développement d'un écosystème favorable à l'épanouissement et au rayonnement des artistes. Elle établit enfin des partenariats stratégiques avec d'autres secteurs dans le but de positionner les artistes et les arts dans toutes les sphères de la société.

L'AAAPNB a dirigé les États généraux des arts et de la culture qui ont donné lieu au Grand rassemblement en 2007. Ces travaux menés de concert avec tous les autres secteurs de la société (affaires, éducation, municipalités, jeunes, etc.) ont permis de dresser les besoins des arts et de la culture dans la province et la marche à suivre. L'AAAPNB a par la suite publié la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la communauté acadienne* qui sert de guide pour l'amélioration de la place des artistes et de la culture au Nouveau-Brunswick. La Stratégie globale a été adoptée et traduite en 2011 par la communauté anglophone de la province, par l'entremise d'ArtsLink NB.

Nos recommandations

Le Nouveau-Brunswick a évolué depuis les dix dernières années, et il serait de mise que la nouvelle politique tienne compte et reflète cette nouvelle réalité.

L'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick est persuadée qu'il faille reconnaître sans équivoque la place centrale de l'artiste au sein de la nouvelle politique culturelle.

Sous la forme de réflexions autour du Comment et du Pourquoi, nous exposerons dans les prochaines pages les grands points qui selon nous méritent d'être abordés dans la révision de la Politique culturelle provinciale.

1. C'est maintenant qu'on développe le patrimoine du futur

Comment

- Proposer un accès pour tous les Néo-brunswickois.e.s à une vie culturelle dans leur langue et à des lieux de diffusion, peu importe où on vit dans la province
- Favoriser une circulation des arts et de l'expression artistique entre les communautés, accès à la culture des autres communautés, dialogue et échanges interculturels

Pourquoi

- Promouvoir une bonne entente et une cohésion sociale entre les communautés, ainsi qu'une vie collective saine
- Mettre en scène une réalité et une identité néo-brunswickoise
- Créer au Nouveau-Brunswick une identité forte, une cohésion sociale, une plus grande expression donc un rapprochement entre les communautés culturelles

2. La Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture

Comment

- Appuyer la mise en œuvre de la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne* qui prend compte de tous les maillons de la chaîne
- S'assurer que la révision de la politique culturelle prenne en considération la démarche élaborée avec la Stratégie globale dans toutes les facettes de la vie

Pourquoi

- Prévoir la place des arts, des pratiques artistiques, de la créativité et de l'innovation dans tous les secteurs d'activités du Nouveau-Brunswick

- Constaté que la communauté anglophone s'est même approprié la Stratégie globale et la traduit dans sa langue, car ce travail rejoint et intéresse les artistes anglophones et autochtones de la province

3. La reconnaissance de la profession d'artiste

Comment

- Mettre sur pied un comité qui verrait à élaborer une reconnaissance de la profession d'artiste
- Mettre en place une loi et des mesures fiscales, juridiques et sociales pour améliorer et reconnaître la profession et le statut socioéconomique de l'artiste professionnel.le au même titre que les autres professionnels
- Obliger le gouvernement provincial, les gouvernements municipaux et les écoles à respecter la profession et à payer des droits et cachets qui respectent les barèmes établis par les associations professionnelles
- Obliger les producteurs et les diffuseurs à respecter les barèmes nationaux
- S'assurer que les artistes aient accès aux outils pour se faire rémunérer convenablement : contrats et conditions minimales d'engagement
- Ne pas imposer les bourses de création et les droits d'auteur perçus

Pourquoi

- Assurer un respect à l'égard du métier (récemment des Conseillers municipaux de Saint-Jean prônaient que les artistes réalisent gratuitement de l'art public)
- Améliorer les faibles revenus des artistes tirés de leur pratique (revenu moyen des artistes au Nouveau-Brunswick en 2006 : 15 600\$ selon Hill Stratégies)
- Créer une instance permettant d'évaluer et de définir le statut professionnel des artistes au plan légal
- Permettre aux artistes de se regrouper pour négocier des conditions de rémunération
- Assurer l'épanouissement des artistes (développement professionnel et formation continue)
- Reconnaître la contribution des artistes à la société comme éveilleurs d'esprit et d'ouverture sur le monde, passeurs culturels, piliers de la construction identitaire
- En reconnaissant la profession, contrer l'exode et encourager les artistes à s'installer au Nouveau-Brunswick

4. L'importance de l'exploration artistique, de l'expérimentation et de la prise de risques

Comment

- Reconnaître l'importance des bourses de création, des résidences et des occasions de perfectionnement pour les artistes offertes par ArtsNB
- Augmenter le montant des bourses de création aux artistes
- Créer une bourse de production accessible aux individus (notamment pour le théâtre)
- Avoir un volet au tourisme culturel qui n'est pas axé autour du folklore
- Obliger les organismes de diffusion à avoir un volet d'exploration artistique, quand ils bénéficient d'un financement provincial (ex : RADARTS, Festivals, etc.)
- Créer une bourse pour la diffusion, circulation et tournée

Pourquoi

- Favoriser la recherche et l'innovation
- Contribuer à l'économie créative
- Encourager l'émergence de nouvelles pratiques et de jeunes pratiques
- Contrer l'exode
- Servir de levier vers le financement d'autres agences et piliers de gouvernements

5. La formation et développement professionnel

Comment

- Assurer une offre initiale de formation professionnelle pour artistes et travailleurs culturels
- Assurer un accès à de la formation continue et à des occasions de développement professionnel pour tous les professionnels tout au long de la carrière
- Assurer le développement des ressources humaines liées à l'ensemble de l'organisation artistique et culturelle
- Instaurer une instance provinciale qui cible les besoins et se penche sur le développement des ressources humaines en culture

Pourquoi

- Développer des compétences complémentaires
- Permettre de développer l'excellence artistique et de développer la carrière des artistes en restant dans la province (pour encourager le maintien d'un bassin d'artistes professionnel.le.s)

6. L'intégration de l'art à l'architecture et aux espaces publics

Comment

- Adopter une loi provinciale d'intégration de l'art à l'architecture et aux espaces publics (1% du budget) pour tout projet de construction avec une participation financière de la province
- Inciter les municipalités à se doter d'une loi similaire
- Prévoir la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine en art public

Pourquoi

- Développer une expertise artistique en réalisation d'œuvres d'art public
- Accentuer l'importance des espaces publics et de la rencontre citoyenne
- Embellir des endroits publics
- Mettre en scène une réalité néo-brunswickoise

7. La vie culturelle accessible à tous

Comment

- Proposer une multiplicité dans les expressions culturelles et ethniques
- Assurer un accès gratuit à une vie culturelle publique partagée et à des lieux de diffusion, peu importe où on vit dans la province
- Obliger les festivals et événements financés par la province à avoir un certain nombre d'activités gratuites

Pourquoi

- Favoriser une diversité culturelle
- Accueillir, intégrer et retenir les nouveaux arrivants
- Proposer une vie collective saine

8. La place des arts dans les écoles

Comment

- Reconnaître l'importance des initiatives scolaires: *Une école, un artiste, Génie Arts, projet Grande visite de la Banque d'œuvres d'art du N.-B., Trousse du passeur culturel*, etc.
- Améliorer l'enseignement des arts dans les écoles, toutes disciplines confondues, compte tenu du monde numérique
- Accroître l'intégration des artistes et de leurs œuvres en milieu scolaire (artistes en milieu scolaire, résidences d'artistes en milieu scolaire, etc.)
- Renforcer le partenariat école / communauté dans le processus d'intégration

- Offrir aux professeurs la possibilité d'une formation continue et une meilleure reconnaissance de leurs compétences
- Proposer aux élèves accès à des manifestations artistiques dans des lieux de diffusion professionnels

Pourquoi

- Éveiller l'esprit créatif des jeunes néo-brunswickois, aiguïser leur curiosité et leur donner des habitudes de fréquentation des lieux de diffusion professionnels

9. Les municipalités et l'aménagement culturel du territoire

Comment

- Dans la Réforme de la gouvernance locale, reconnaître l'apport des arts et des artistes comme ciment important au service du développement des identités communautaires
- Que le gouvernement s'engage à appuyer des initiatives municipales en arts et culture lorsque ces initiatives sont faites en concertant les forces vives d'une communauté incluant les artistes

Pourquoi

- Offrir une meilleure vie culturelle sur tout le territoire néo-brunswickois

10. Le financement adéquat des organismes, institutions et groupes

Comment

- Assurer un financement plus soutenu des organismes artistiques de production et de création, notamment en danse et en théâtre
- Appuyer la professionnalisation et assurer un financement adéquat des diffuseurs, notamment des Sociétés culturelles, des Galeries d'art, des Centres d'artistes autogérés et des Petits diffuseurs.
- Financer adéquatement les organismes de service aux arts
- Établir les besoins du milieu (émergence, périphérie) pour pouvoir y répondre
- Maintenir une concertation entre les instances gouvernementales (artsnb, Direction du développement des arts) et le milieu des arts pour les priorités du milieu

Pourquoi

- Un milieu de la culture fort permet un épanouissement et un meilleur accès à la culture pour les néo-brunswickois
- Accentuer la mise en valeur du travail des artistes
- Soutenir l'émergence de nouveaux organismes

11. Les lieux de diffusion

Comment

- Établir un inventaire matériel des équipements au NB et des besoins de mise à jour, ainsi que des ressources humaines qui y sont affectées
- Renforcer et améliorer les infrastructures physiques de création, de production, de diffusion, de distribution, de mise en marché et, l'accès à celles-ci
- Renforcer et améliorer les capacités organisationnelles (ressources humaines) des organismes artistiques et culturels, des festivals, des événements et des entreprises culturelles
- Soutenir les projets d'infrastructures culturelles, actuels et à venir

Pourquoi

- Encourager la tournée des artistes du Nouveau-Brunswick dans la province
- Encourager les communautés (francophone, anglophone, autochtone et nouveaux arrivants) du Nouveau-Brunswick à mieux se connaître

12. Le rayonnement du travail artistique

Comment

- Accroître la circulation et la promotion des artistes, des œuvres et des produits artistiques à l'extérieur du Nouveau-Brunswick.

Pourquoi

- Permettre aux artistes du NB de fonder et de poursuivre une carrière dans leur province

13. La Politique du livre et programme d'achat du livre

Comment

- Assurer une meilleure présence des auteurs dans l'espace public néo-brunswickois

Pourquoi

- Proposer aux néo-brunswickois.es de mieux connaître les auteurs de leur province
- Créer dès le jeune âge des habitudes de lecture et des habitudes d'achat de produits littéraires néo-brunswickois.

14. Les projets structurants

Dans le cadre des États généraux des arts et de la culture, la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick a identifié certains projets structurants qui sont essentiels au développement des arts et de la culture dans la province.

Développement concerté notamment en danse

Il nous apparaît que certaines disciplines artistiques connaissent au Nouveau-Brunswick un sous-développement chronique. Nous pensons que ce sous-développement est causé principalement par l'absence d'une écologie en santé qui comprend des infrastructures et une formation postsecondaire. Ce sous-développement est également observé dans une moindre mesure en arts visuels et en théâtre. Le sous-développement chronique encourage malheureusement l'exode des artistes qui tentent de lancer ici leur carrière.

Médiathèque acadienne

Depuis deux ans, un partenariat s'est établi pour voir à l'élaboration d'une médiathèque acadienne qui verrait à la préservation du matériel audiovisuel et à le mettre en valeur. Le travail est mené par l'AAAPNB avec la collaboration du Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson de l'Université de Moncton, de Film Zone, de Film NB (Direction du développement des arts du N.-B.), de l'Alliance des producteurs francophones du Canada, de Radio-Canada Acadie, de l'Office national du film du Canada – Studio Acadie et du Front des réalisateurs indépendants du Canada.

Musée d'art contemporain

Le Musée d'art contemporain a été identifié par les artistes comme étant un élément essentiel à l'écosystème artistique du Nouveau-Brunswick. Il n'existe pas dans la province une institution qui réponde au besoin de diffuser, de promouvoir et de conserver l'art contemporain du Nouveau-Brunswick tout en assurant une présence de l'art contemporain canadien et international par des expositions temporaires.

Remise sur pied et rencontres régulières du Comité aviseur pour l'Initiative multimédia du Nouveau-Brunswick

Un comité aviseur a été mis sur pied il y a deux ans pour contribuer au développement de l'Initiative multimédia du Nouveau-Brunswick. Ce comité aviseur auquel participe l'AAAPNB ne s'est pas réuni depuis le lancement de l'initiative en novembre 2011. Deux raisons nous permettent d'envisager la nécessité de maintenir un tel comité dans la province : les recommandations (dont la formation des ressources humaines et l'établissement de programmes de développement) n'ont pas toutes abouti avec la nouvelle initiative, et la province du Nouveau-Brunswick devrait s'assurer le conseil d'un groupe d'experts et de praticiens pour l'orienter dans les nouvelles tendances en audiovisuel.

Conclusion

Par leur créativité, les artistes sont des agents de transformation et participent au renforcement de l'identité individuelle et collective de la société.

Louise Lemieux, présidente de l'AAAPNB

Les arts et la culture sont un vecteur non négligeable d'expression individuelle et collective et de cohésion sociale.

Les arts devraient être considérés comme étant un **service essentiel** au même titre que l'éducation et la santé. Si nous en considérons pleinement son importance et ses retombées, nous pourrions mieux en faire bénéficier nos enfants. Tous les citoyen.nes du Nouveau-Brunswick pourront bénéficier de plus grands échanges entre leurs communautés, d'une expression plus forte de l'identité de chacun et chacune.

Des mesures solides accompagnant la nouvelle Politique culturelle pourraient encourager un plus grand impact sur la société néo-brunswickoise.

Dans un monde en pleine mouvance, l'expression artistique et culturelle demeure à la fois ce qui nous définit, nous interpelle et nous permet d'entrer en relation avec les autres. Nous croyons que la vitalité artistique est un reflet de notre société et que la valeur que nous attribuons au travail des artistes est révélatrice de notre potentiel de croissance collective.